



Thierry : 06 68 43 98 84
Ophélie : 06 83 64 89 28
Valérie : 06 28 22 42 75
Pierre : 07 81 45 53 59

**Moto Club
Cagouille**
Maison des associations
80, rue des Muids
45370 Mareau aux Prés

Mail :
mc.cagouilles@laposte.net
Visitez le site internet :
<http://motoclubcagouille45.e-monsite.com>

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE SAMEDI 22 JANVIER 2022

Nombre d'adhérents présents : 34
Nombre d'adhérents absents : 7
Nombre de non adhérents présents : 10
Le quorum est déclaré atteint pour la tenue de l'assemblée.

1) Bilan financier

Ophélie, la trésorière, présente le bilan financier :

→ Bilan Financier Sain

Le détail du bilan ainsi que les relevés bancaires du compte du moto-club sont à la disposition des membres.

2) Inscriptions

Le montant de l'adhésion 2022 est fixé à 30€ par personne.

3) Assurances

Thierry et Pierre ont pris contact avec l'agence AXA de Beaugency qui assure le moto-club pour une ré-étude du dossier.
Cette démarche a permis une réduction d'environ 50% sur la cotisation annuelle qui se situe maintenant aux alentours de 165 €.

4) Subvention

Après plusieurs années sans accord de subvention auprès de la municipalité de Mareau aux Prés en dépit des dossiers systématiquement déposés, il a été décidé de suspendre les demandes.

Pour mémoire, la dernière subvention attribuée au club se montait à 50 €.

5) Nouveau gestionnaire d'invitation ZYVON

Présentation faite par Ophélie.

L'outil étant différent, il va entraîner quelques petits changements dans les habitudes des membres du club, ainsi :

- Un seul message sera envoyé par personne ou par couple pour la transmission des invitations,
- Le destinataire devra indiquer s'il vient accompagné ou non (case « accompagné » à cocher oui ou non),
- Les commentaires seront toujours possibles,
- Attention, il n'y aura plus de confirmation de réponse comme sur le Dooliz lorsque le membre a répondu,
- La présentation est moins personnalisable (photo, ...).

Ce n'est, certes, pas l'outil parfait, mais, avec l'arrêt de Dooliz, c'est la seule solution pour le bureau pour transmettre les invitations et traiter rapidement les retours en synthétisant les participations.

6) Bilan de la vie de l'association pour l'année 2021

Le moto-club Cagouille compte 39 adhérents payants.

8 nouvelles demandes d'adhésion sont parvenues pour 2022.

- Poulin Pascal,
- Métivier Nicolas et Patricia,
- Le Boutouiller Claude et Margot
- Legoff Hervé,
- Pépion Bertrand,
- Pampliega Michel et Prigent Karine.

7) Planning des sorties et événements pour 2022

Février

Samedi 12 soir : Bowling

Mars

Samedi 12 : Tir inter associations à Mareau aux Prés

Samedi 19 : Réunion trimestrielle à Mareau aux Prés

Avril

Dimanche 10 : Balade à Valençay avec visite du musée de l'automobile

Dimanche 24 : Balade à Chartres avec visite de la Maison Picassiette et du quartier Bel Air

Mai

Dimanche 8 : Balade au château de Guedelon

Samedi 21 et dimanche 22 : Encadrement de la course cycliste « La ronde du Loiret »

Juin

Du samedi 4 au lundi 6 : Week-end dans les environs de Saumur avec visite de la caverne aux sculptures de Dénezé sous Doué et du château de Brézé et son réseau troglodytique.

Dimanche 12 : Balade vers Sancerre et visite souterraines des caves.

Samedi 18 : réunion trimestrielle à Mareau aux Prés

Juillet

Dimanche 3 : Balade solidaire avec l'association « Des ailes pour Jules et Louise »

Samedi 9 : Repas estivale chez Jacques et Lydie et réunion trimestrielle

Dimanche 24 : Balade à Chenonceau avec promenade en bateau sur le Cher et visite de la distillerie Girardot

Aout

Du dimanche 21 au samedi 27 : Découverte du Vercors

Septembre

Dimanche 11 : Balade à Langeais avec visite des grottes pétrifiantes et repas au restaurant « *Emmagine* le bout du monde »

Samedi 24 : Réunion trimestrielle à Mareau aux Prés

Octobre

Samedi 9 : Visite des grottes de Foulon (Châteaudun)

Samedi 22 et dimanche 23 : Fête des Plantes à Mareau aux Prés

Novembre

Samedi 19 et dimanche 20 (à confirmer) Moto Légende à Vincennes dans le cadre des journées en liberté

Samedi 26 : Karaoké

Décembre

Samedi 10 : Réunion trimestrielle et repas de Noël.

A noter pour 2023 :

Du samedi 27 au lundi 29 mai : Week-end club à l'étang de Goule

Après présentation des différentes fiches descriptives des balades 2022 et du carnet de voyage de la Découverte du Vercors, **l'assemblée générale ordinaire est déclarée close.**

ANNEXE 1

RAPPEL DE LA POLITIQUE DU CLUB

1) L'adhésion permet :

- l'accès à Zyvon (Nouveau gestionnaire d'invitation pour les adhérents),
- des tarifs préférentiels et négociés au plus juste,
- l'accès aux réunions trimestrielles avec apéro, pain et vin offert par le club,
- des cadeaux du club sous forme d'apéro ou bistrot offerts plusieurs fois dans l'année,
- la participation à un WE ou une journée CLUB financée (entre 50 et 75%) par le club sur les finances restantes de l'année précédente.

À noter que les sorties et séjours peuvent cependant être ouverts aux non adhérents, dans la limite des places disponibles. Dans ce cas les tarifs appliqués sont supérieurs.

2) Week-end Club

Rappel des dispositions décidées par le bureau et validées par les adhérents à la majorité lors de l'AG de 2018.

- avec le surplus des finances, il sera proposé un "évènement" club, avec une participation importante du club (75% les 2 années précédentes),
- le club continue à offrir certaines prestations lors de plusieurs sorties ou évènements au cours de l'année (soit 4 fois au cours de l'année écoulée), ainsi que le pain, le vin et l'apéro des réunions trimestrielles).

3) Règles du club concernant les paiements des sorties et prestations

En cas d'annulation pour raison personnelle le club ne doit pas supporter le coût du désistement ou de la modification d'un participant.

Il sera demandé le remboursement des frais engagés par le club, pour

- L'inscription d'un adhérent à des visites qui auront été payées par avance et non modifiable/remboursable.
- Un repas, si le restaurant n'accepte pas la modification (délais trop courts ou tarif groupe fixe)
- Une réservation pour logement, si la date limite d'annulation ne permet plus de modification.

Dans le cas d'un refus de règlement, l'adhérent pourra être radié.

ANNEXE 2

RAPPEL DES DISPOSITIONS PARTICULIERES

1) Groupe Facebook « Les balades du moto-club Cagouille »

Ce groupe a été créé fin 2020

Il s'agit d'un **groupe privé**, ouvert aux membres acceptés par les fondateurs de cette page. L'idée est de ne pas l'ouvrir au public afin de conserver une certaine valeur privative et ne pas avoir des dizaines de personnes inconnues au club qui se présenteraient aux balades motos. Donc pour les non-adhérents du moto club cagouille, ils seront simplement cooptés par des adhérents.

Vous pouvez trouver notre page sous le nom « Les balades du moto-club Cagouille » et faire une demande d'ajout.

2) Les sorties en liberté

Cette formule s'appuie sur la proposition impromptue d'un évènement. L'activité est en gestion libre par les participants (pas de réservation de resto).

Cette formule fut expérimentée pour la sortie au Café Racer de Montlhéry.

Désormais, toute sortie de ce style sera annoncée sur le groupe privé et il sera envoyé, en parallèle par Zyvon, le nombre et la liste des participants la semaine avant l'évènement. Ainsi chacun pourra avoir accès à l'information.